

DELIBERATION N° 2003/03-01 - INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire, rapporteur, indique à l'Assemblée que Mademoiselle Christelle MAUSS, conseillère municipale élue le 23 avril 2001 sur la liste « Ludres Autrement », lui a fait part de sa démission du Conseil Municipal, le 29 janvier 2003.

Par lettre du 6 février 2003, Monsieur le Préfet a été informé de cette démission.

Conformément à l'article L 270 du Code Electoral, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant.

Monsieur Jean-François PIRE, candidat sur la liste « Ludres Autrement » venant immédiatement après le dernier élu, ayant également fait part de sa démission, Monsieur le Préfet, par lettre du 18 février 2003, a été informé de cette démission. Il a été fait appel au candidat suivant.

En conséquence, Monsieur le Maire déclare installée dans sa fonction de conseillère municipale : Madame Véronique THIRIET, candidate sur la liste « Ludres Autrement ».

Madame Véronique THIRIET entrera dans les commissions où siégeait Mademoiselle Christelle MAUSS.